Modalités de participation à l'offre de remboursement
«Jusqu'à 200 € HT remboursés par pneu, dès l'achat de 2 pneus identiques éligibles [(1)] »
DU 01 OCTOBRE 2026 AU 30 NOVEMBRE 2026

[(1)] **Jusqu'à 200 € HT remboursés pour l'achat de deux (2)** pneumatiques identiques MICHELIN des gammes éligibles indiquées ci-dessous, sous forme de remboursement par virement bancaire.

Société organisatrice :

Manufacture Française des Pneumatiques Michelin
Société par actions simplifiée au capital de 504.000.004 euros
Place des Carmes-Déchaux 63000 Clermont-Ferrand
855 200 507 R.C.S. Clermont-Ferrand

Participants et période de participation :

Offre promotionnelle avec obligation d'achat réservée uniquement aux exploitations agricoles, entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ayant acheté au minimum deux (2) pneumatiques MICHELIN identiques parmi l'une des gammes Agricoles éligibles auprès d'un négociant spécialiste, d'un grossiste, d'un motoriste ou d'un pure player internet situé en France métropolitaine, Corse inclus (hors DOM-ROM-COM) entre le 01/10/2026 et le 30/11/2026. Tout achat d'un (1) pneumatique à l'unité ne bénéficiera pas de cette offre.

Pneumatique éligible et remboursement :

Pour toutes factures d'achat d'au moins deux (2) pneumatiques identiques d'une même gamme Agricole MICHELIN, émises entre le 1er octobre 2026 et le 30 novembre 2026, Michelin vous rembourse le montant [(1)] indiqué ci-dessous selon le descriptif des gammes de pneumatiques éligibles :

Gammes Agricoles Michelin	Tailles des pneumatiques	Achat minimum	Montant unitaire du remboursement	Montant remboursés pour 2 pneumatiques identiques conformes
AGRIBIB	28	2	50€ HT	100€ HT
	38 et 50	2	100€ HT	200€ HT
AGRIBIB 2	A partir de 24 et jusqu'à 30	2	50€ HT	100€ HT
	A partir de 32 et jusqu'à 54	2	100€ HT	200€ HT
AXIOBIB	30	2	100€ HT	200€ HT
	38	2	200€ HT	400€ HT
AXIOBIB 2	30	2	100€ HT	200€ HT
	A partir de 34 et jusqu'à 46	2	200€ HT	400€ HT
BIBLOAD HS	24	2	50€ HT	100€ HT
CROSSGRIP	24	2	50€ HT	100€ HT
MACHXBIB	28 et 30	2	100€ HT	200€ HT
	A partir de 34 et jusqu'à 46	2	200€ HT	400€ HT
MULTIBIB	A partir de 16 et jusqu'à 30	2	50€ HT	100€ HT
	A partir de 34 et jusqu'à 42	2	100€ HT	200€ HT
MULTIBIB PLUS	38 et 42	2	100€ HT	200€ HT
OMNIBIB	A partir de 16 et jusqu'à 30	2	50€ HT	100€ HT
	A partir de 34 et jusqu'à 42	2	100€ HT	200€ HT
ROADBIB	30	2	100€ HT	200€ HT
	34 et 42	2	200€ HT	400€ HT
X M108	18 et 20	2	50€ HT	100€ HT
XEOBIB	28 et 30	2	50€ HT	100€ HT
	A partir de 34 et jusqu'à 42	2	100€ HT	200€ HT

Gammes Agricoles Michelin	Tailles des pneumatiques	Achat minimum	Montant unitaire du remboursement	Montant remboursés pour 2 pneumatiques identiques conformes
XMCL	24	2	50€ HT	100€ HT
YIELDBIB	A partir de 34 et jusqu'à 54	2	200€ HT	400€ HT

Le remboursement est déclenché dès l'achat de 2 pneumatiques identiques. Cette offre n'est pas soumise à une condition d'achat par multiple de 2. Ainsi, le participant peut se faire rembourser pour l'achat de 3, 4, 5, 6 pneus ou plus, à condition qu'ils soient tous identiques.

(1) Les remboursements sont exprimés en HT mais ils sont réalisés en TTC. Lors du versement, une note de crédit vous sera adressée afin de régulariser la transaction sur le plan comptable et d'assurer la transparence du remboursement qui vous est accordé, conformément aux exigences réglementaires. Ce document permettra de justifier le montant remboursé et d'assurer une conformité avec les obligations fiscales et comptables en vigueur.

Le remboursement se fera uniquement sous forme de virement bancaire sur le RIB de la société concernée, renseigné lors de la demande de participation sur le site https://promo-pneus-agricole-hiver.fr

À la suite de ce remboursement vous recevrez dans les semaines suivantes un justificatif de paiement intitulé **« note de crédit »** par email. Ce document permettra de justifier le montant remboursé et d'assurer une conformité avec les obligations fiscales et comptables en vigueur.

Période d'achat des pneumatiques et facture éligible :

Facture éligible : Date de facture entre le 01/10/2026 et le 30/11/2026 inclus. Aucune facture en dehors de cette période ne sera acceptée.

La facture de pneumatiques Agricoles MICHELIN doit émaner d'un point de vente appartenant à :

- un négociant spécialiste Agricole
- un grossiste Agricole
- un motoriste
- un pure player internet Agricole (revendeur par Internet de pneumatiques n'ayant pas de point de vente physique) résidant en France métropolitaine (Corse inclus, hors DOM-ROM-COM).

Les bons de commandes, proforma, devis ou bons de livraison ne sont pas acceptés. Pour être facturés, les pneumatiques doivent avoir été achetés et livrés sur la période du 01/10/2026 au 30/11/2026 inclus.

Période et système de chargement de la facture :

Période d'enregistrement des factures sur site https://promo-pneus-agricole-hiver.fr : **entre le 01/10/2026 et le 15/01/2027 à 23h59.**

Une demande de participation en ligne peut contenir une (1) seule facture. Les participants peuvent réaliser plusieurs demandes de participation.

Lors du téléchargement de votre facture, les consignes suivantes doivent être respectées et les coordonnées du point de vente du négociant spécialiste, motoriste, grossiste ou pure player Agricole doivent être clairement lisible. Dans le cas contraire, la participation sera automatiquement considérée comme « non conforme » et refusée : **Prendre soin d'entourer ou surligner les éléments suivants en vous assurant qu'ils soient bien lisibles : date d'achat, numéro de facture, libellé(s) du(des) pneumatique(s) et quantité achetée.**

Toute demande de remboursement par courrier ou par e-mail sera considérée non conforme.

Toute demande incomplète ou toute facture illisible, non identifiable, floue ou falsifiée sera considérée comme « non conforme » et refusée.

Comment participer pour obtenir le remboursement ?

1. Achetez entre le 01/10/2026 et le 30/11/2026, au minimum deux (2) pneumatiques identiques catégorie Agricole (selon gammes précitées) Michelin auprès d'un point de vente d'un négociant spécialiste, pure player, motoriste et grossiste en France métropolitaine (Corse inclus, hors DOM-ROM-COM).

2. Rendez-vous sur le site https://promo-pneus-agricole-hiver.fr à partir du 01/10/2026 et au plus tard le 15/01/2027 à 23h59, puis renseigner le formulaire de participation en indiquant dans l'ordre les informations concernant votre entreprise : numéro de SIRET* ; Raison Social* ; nom*, prénom*, adresse postale complète* ; code-postal*, ville*, adresse e-mail*, titulaire du compte*, IBAN*, BIC* et numéro de téléphone*. *(Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires car ils sont nécessaires au traitement de la participation.)*

3. Téléchargez votre facture d'achat de pneumatiques catégorie Agricole (dans les gammes éligibles précitées) MICHELIN émise entre le 01/10/2026 et le 30/11/2026 par un point de vente d'un négociant spécialiste, pure player, motoriste et grossiste en France métropolitaine (Corse incluse).

4. **Vérifiez que vous avez bien pris soin d'entourer les éléments suivants et vérifiez qu'ils soient bien lisibles : date d'achat, numéro de facture, libellés des pneumatiques et quantité achetée.** Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat des pneumatiques.

   Recevez votre remboursement sous réserve de la conformité de votre dossier dans un délai de 6 à 8 semaines par virement bancaire à compter de la fin de la validation du dossier complet contenant votre facture.

Pour suivre l'avancée de votre dossier à tout moment, vous pouvez vous rendre dans la rubrique "suivre ma participation" du site https://promo-pneus-agricole-hiver.fr en renseignant :

- Votre **adresse email** utilisée lors de l'inscription

- **Le numéro unique de participation** rattachée à votre inscription se trouvant dans votre email de confirmation d'inscription.

Pour toute question relative à l'offre, vous pouvez nous contacter par téléphone au 0970 805 100 (appel non surtaxé depuis la France) du lundi au vendredi de 9h à 18h (renseigner le numéro d'opération 52555) ou par email à l'adresse suivante : pro-gestionoperationmichelin@qwamplify.com

Toutes coordonnées, contenant des informations fausses ou erronées, entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription. Toute inscription devra être effectuée exclusivement via le site https://promo-pneus-agricole-hiver.fr et tout envoi de votre facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte.

Vérifications :

Pour rappel, les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat des pneumatiques. Toute demande illisible, incomplète, incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-après ne pourra pas être satisfaite. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile et preuve d'achat.

Pour ce faire, le participant est informé que Michelin se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de vérifier la véracité des éléments de sa demande, notamment se mettre en relation avec le revendeur dont le nom figure sur la facture afin de vérifier la réalité de l'achat. En cas de doute raisonnable sur la véracité des éléments de participation, Michelin et son prestataire se réservent le droit de suspendre le paiement le temps d'effectuer toutes les vérifications nécessaires. Si la fraude est avérée, Michelin se réserve le droit de faire valoir ses droits par voie judiciaire et de refuser la participation du client aux prochaines opérations commerciales. De plus, si une fraude a été avérée lors d'une précédente opération, Michelin se réserve le droit de refuser la participation du client utilisateur à la présente opération.

Données à caractère personnel :

La Direction commerciale de la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFPM), en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion d'une opération promotionnelle. Les données traitées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin et le cas échéant de ses sous-traitants et prestataires dont certains peuvent se trouver en dehors de l'UE, notamment en Inde et aux Etats-Unis. En cas de transfert des données hors UE, des règles assurant la protection et la sécurité des données ont été mises en place. Le client peut en prendre connaissance en consultant la notice mise à sa disposition sur simple demande à la Direction Commerciale France. Les données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle. Si vous avez consenti à recevoir des communications commerciales de la part de Michelin et de ses partenaires, les données seront conservées tant que vous n'avez pas retiré votre consentement ou que vous ne vous êtes pas désinscrit. Votre consentement peut être retiré à tout moment. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/79 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, appelé Règlement

Général sur la Protection des Données (applicable en France depuis le 25 mai 2018), vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données pour des raisons légitimes, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données dans les cas définis par réglementation applicable. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. La Direction commerciale de la MFPM, Service Marketing, Bâtiment A7, Place des Carmes, 63000 Clermont-Ferrand, est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Vous avez la possibilité d'écrire un courriel au service en charge de la protection des données personnelles à : privacy.fr@michelin.com Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur son site internet à : www.cnil.fr. Les informations, nécessaires au traitement de votre demande, sont à la seule destination de la société Michelin et des prestataires agissant pour le compte de celle-ci. En renseignant vos données personnelles vous affirmez avoir pris connaissance de notre politique de confidentialité disponible via le lien : https://pro.michelin.fr/donnees-personnelles.

Divers :

Cette offre se limite à un virement bancaire. Toute autre forme de remboursement ou compensation est exclue.

Pour bénéficier de l'offre, les participants doivent avoir un accès à internet. Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Michelin se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler l'opération. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Aux fins d'étude interne, les participants sont informés que Michelin est susceptible de relever les informations figurant sur les factures comme par exemple, les prix d'achats des pneumatiques MICHELIN. Aucune information relative à des produits autres que ceux du groupe Michelin, ne sera collectée.

LES PRESENTES MODALITES SONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS. LA PARTICIPATION A L'OPERATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION PLEINE ET ENTIERE DES PRESENTES MODALITES.